

Paris, le 20 septembre 1823.

Monsieur Fauache & Fils du Mans

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de céder la suite de mes affaires à M. Victor THORÉ, ancien associé de la maison P. THORÉ-COHENDET ET FILS du Mans, à partir du 1^{er} octobre prochain.

Vous verrez, par la Circulaire d'autre part, qu'il s'associe M. LELUC qui, depuis dix ans, était mon collaborateur, et que je conserve dans cette maison un intérêt comme associé commanditaire.

Messieurs Victor THORÉ et C^{ie} sont chargés de suivre la liquidation de mes anciennes affaires; c'est donc avec eux que vous voudrez bien vous entendre pour tout ce qui y aura rapport.

En vous remerciant de la confiance dont vous m'avez honoré, je vous en demande la continuation pour mes successeurs, qui feront, je n'en doute pas, tous leurs efforts pour la mériter.

Je suis bien cordialement,

Monsieur



Votre très-humble serviteur,

J. P. LELUC